

En accord avec la réglementation REACH (CE) 1907/2006 et (UE) 2020/878

1. Identification de la substance / mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Code produit : GK7657
Nom du produit : 2-Aminopyridine
Numéro CAS : 504-29-0
EINECS : 207-988-4
Forme physique : solide, substance
REACH : Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou ses utilisations sont exemptées de l'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou l'enregistrement est envisagé pour une date limite d'enregistrement ultérieure.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PC21: Substances chimiques de laboratoire.

1.3 Données du fournisseur de la fiche technique de sécurité

| | | | |
|----------------|------------------------------|-----------|------------------------|
| Raison sociale | : Glentham Life Sciences Ltd | Téléphone | : +44 (0) 1225 667 798 |
| | Unit 5 Leafield Way | Fax | : +44 (0) 2033 978 909 |
| | Corsham SN13 9SW | E-mail | : info@glentham.com |
| | United Kingdom | Web | : www.glentham.com |

1.4 Numéros d'appel d'urgence

Numéros d'appel d'urgence : NHS Direct 111 (UK, 24 hours), 112 (EU, 24 Hours), +44 (0) 1225 667 798 (09.00 – 17.00 GMT)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification sous CLP selon (EC) 1272/2008

| | |
|------|--------------|
| H301 | Acute Tox. 3 |
| H311 | Acute Tox. 3 |
| H315 | Skin Irr. 2 |
| H319 | Eye Irr. 2A |
| H335 | STOT SE 3 |
| H336 | STOT SE 3 |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation CLP (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



GHS06

Mention d'avertissement : Danger

Déclarations de danger

| | |
|------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|--|
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |

| | |
|----------------|--|
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P362 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| P405 | Garder sous clef. |
| P264 | Ne pas respirer les fumées. |
| P261 | Éviter de respirer la poussière. |

2.3 Autres dangers

PBT

Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT.

3.0 Composition / Information sur les composants

3.1 Substances

| Nom | Identificateurs | % | Classification |
|-----------------|---|-------|--|
| 2-Aminopyridine | CAS: 504-29-0 EC: 207-988-4 REACH: N'est pas applicable | 98.5% | H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H315, Skin Irr. 2 H319, Eye Irr. 2A H335, STOT SE 3 H336, STOT SE 3 |

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec la peau | Consultez un médecin. Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. |
| Contact avec les yeux | Consultez un médecin. Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour un examen approfondi. |
| Ingestion | Consultez un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Si le blessé est conscient, lui donner immédiatement 1/2 litre d'eau à boire. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible. Rincer la bouche avec de l'eau. |
| Inhalation | Si la respiration devient saccadée, faire asseoir le blessé et lui faire inhaler de l'oxygène si disponible. Si le blessé est conscient, veiller à le faire asseoir ou le faire coucher. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Transférer à l'hôpital aussitôt que possible. Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consultez un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|--|
| Contact avec la peau | L'absorption par la peau risque d'être fatale. Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée. Risque d'irritation ou de douleur sur la partie contaminée. Risque de rougeur ou de blancheur de la peau sur la partie exposée. |
| Contact avec les yeux | Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque d'irritation et de rougeur. Risque de douleur violente. |
| Ingestion | Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque de convulsion. Risque de perte de connaissance. Risque de vomissement. |

| | |
|------------------------------------|--|
| Inhalation | L'absorption par voie respiratoire peut entraîner des symptômes comparables à ceux occasionnés par l'ingestion. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires. Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. Risque de convulsion. Risque de perte de connaissance. Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. Vomissement possible. |
| Effets différés / immédiats | Risque de convulsion. Risque de perte de connaissance. Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat / spécifique

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Prévoir des bains oculaires sur les lieux. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition

En cas de combustion, émet des fumées toxiques. Toxique.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil de respiration autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

A l'extérieur, ne pas approcher en direction du vent arrière. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne pas faire de poussière. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Prévenir immédiatement la police et les pompiers. Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage

Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés. Absorption par de la terre sèche ou du sable.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation

Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Veiller à ce que l'endroit soit mécaniquement ventilé. Éviter la formation ou la présence de poussière dans l'air. Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec l'eau ou l'humidité. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

| Substance (CAS) | Control Parameter | Value | Notes | Source |
|---------------------------|---|-------|-------|------------------|
| 2-Pyridylamine (504-29-0) | Long-term Exposure Limit (ppm) | 0.5 | | UK HSE EH40/2005 |
| | Long-term Exposure Limit (mg m ⁻³) | 2 | | |
| | Short-term Exposure Limit (ppm) | 2 | | |
| | Short-term Exposure Limit (mg m ⁻³) | 7.8 | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|---------------------------|--|
| Mesures d'ordre technique | Veiller à ce que l'endroit soit mécaniquement ventilé. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. |
| Protection respiratoire | Appareil de protection respiratoire avec filtre à particules. Filtre à particules P1 (EN143). Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence. |
| Protection des mains | Gants imperméables. Gants de protection. |
| Protection des yeux | Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'assurer qu'une oeillette est à proximité immédiate. Lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau | Vêtement de protection. |

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------------|
| État physique | Solid |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Pas de données disponibles. |
| Point de fusion / point de congélation | 58 °C |
| Point d'ébullition / point d'ébullition initial / gamme d'ébullition | 210.6 °C |
| Inflammabilité | Non inflammable |
| Limite d'explosion inférieure / supérieure | Pas de données disponibles. |
| Point de rupture | Pas de données disponibles. |
| température d'allumage | Pas de données disponibles. |
| température de décomposition | Pas de données disponibles. |
| pH | Pas de données disponibles. |
| Viscosité cinématique | Pas de données disponibles. |
| Solubilité | Fully soluble |
| Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas de données disponibles. |
| Pression de vapeur | Pas de données disponibles. |
| Densité / densité relative | 1.065 |
| Pression de vapeur relative | Pas de données disponibles. |
| Caractéristiques des particules | Pas de données disponibles. |

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous. Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts. Oxydants forts.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

2-Pyridylamine

LD50 Mouse (IP): 35 mg/kg

LD50 Rat (Oral): 0.2 g/kg

LD50 Rat (Oral): 200 mg/kg

LD50 Mouse (Oral): 0.05 g/kg

b) Corrosion/irritation cutanée

Corrosion / irritation cutanée (catégorie 2)

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Dégâts oculaires graves / irritation des yeux (catégorie 2a)

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles.

e) Mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

f) Cancérogénicité

Pas de données disponibles.

g) Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

h) STOT-exposition unique

Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition unique; Irritation des voies respiratoires (catégorie 3)

i) STOT-exposition répétée

Pas de données disponibles.

j) Danger d'aspiration

Pas de données disponibles.

11.2 Symptômes / Voies d'exposition

| | |
|------------------------------------|--|
| Contact avec la peau | L'absorption par la peau risque d'être fatale. Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée. Risque d'irritation ou de douleur sur la partie contaminée. Risque de rougeur ou de blancheur de la peau sur la partie exposée. |
| Contact avec les yeux | Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque d'irritation et de rougeur. Risque de douleur violente. |
| Ingestion | Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque de convulsion. Risque de perte de connaissance. Risque de vomissement. |
| Inhalation | L'absorption par voie respiratoire peut entraîner des symptômes comparables à ceux occasionnés par l'ingestion. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires. Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. Risque de convulsion. Risque de perte de connaissance. Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. Vomissement possible. |
| Effets différés / immédiats | Risque de convulsion. Risque de perte de connaissance. Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme. |

Autres informations Pas de données disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4 Mobilité dans le sol

Absorbé rapidement par la terre.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets






Opérations d'élimination

Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Note

L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|---|---|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| UN2671 | UN2671 | UN2671 | UN2671 | UN2671 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | | | | |
| AMINOPYRIDINES | AMINOPYRIDINES | Aminopyridines | AMINOPYRIDINES | AMINOPYRIDINES |
| Transport document description | | | | |
| UN2671 AMINOPYRIDINES, 6.1, II | UN2671 AMINOPYRIDINES, 6.1, II | UN2671 Aminopyridines, 6.1, II | UN2671 AMINOPYRIDINES, 6.1, II | UN2671 AMINOPYRIDINES, 6.1, II |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| 6.1 | 6.1 | 6.1 | 6.1 | 6.1 |
|  |  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| II | II | II | II | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

No No No No No

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement de la Commission (CE) 1907/2006, modifié par la Règlement (UE) 2020/787 de la Commission.

Authorisations/Restrictions

| | |
|--|-----------------------------|
| Règlement (CE) 1907/2006, REACH, Annexe XIV Liste des substances soumise à l'autorisation: | Pas de données disponibles. |
| Règlement (CE) 1907/2006, REACH, Annexe XVII Restrictions sur la fabrication, placer sur le marché et utiliser certaines substances dangereuses: | Pas de données disponibles. |
| Règlement (CE) 1005/2009 sur des substances qui épuisent la couche d'ozone: | Pas de données disponibles. |
| Règlement (CE) 850/2004 sur les polluants organiques persistants, modifiés par (UE) no 2019/1021: | Pas de données disponibles. |

15.2 Éval. de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Textes complets de statement H

| | |
|------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Abréviations Textes complets

| | |
|-----------|--|
| ADN | Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par les voies navigables intérieures |
| ADR | Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par route |
| ALARP | Aussi bas que raisonnablement possible |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CLP | Règlements de classification, d'étiquetage et d'emballage |
| COSHH | Contrôle des substances dangereuses pour la santé |
| EC Number | Numéro de la communauté européenne |
| EC50 | Concentration efficace 50% |
| EILINCS | Liste européenne de substances chimiques notifiées |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| GHS | Globally Harmonised System |
| HSE | Health & Safety Executive UK |
| IATA | International Air Transport Association |
| IM | Intramusculaire |
| IMDG | Le code international des marchandises dangereuses maritimes |
| IP | Intrapéritonéale |
| IV | Intravasculaire |
| LD50 | Dose mortelle 50% |
| LOEC | Concentration efficace observable la plus faible |
| LTEL | Limite d'exposition à long terme |
| NOEC | Aucune concentration efficace observable |
| OECD | Organisation des coopérations économiques et du développement |
| PBT | Toxique bioaccumulatif persistant |
| PPE | Équipement de protection individuelle |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques |
| RID | Règlements concernant le transport international de marchandises dangereuses par rail |
| SC | Sous-cutanée |
| SDS | Fiche de Données de Sécurité |
| STEL | Limite d'exposition à court terme |
| VOC | Les composés organiques volatils |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulatif |
| WEL | Limites d'exposition au travail |

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement de la Commission (CE) 1907/2006, modifié par la Règlement (UE) 2020/787 de la Commission.

Avertissement: Glentham Life Sciences ne sera pas tenu responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus. On pense que les informations ci-dessus sont correctes mais ne prétend pas être inclusives et ne doivent être utilisées que comme guide. Ce document ne garantit pas les propriétés ou la qualité du produit.